ARRÊTÉ n°………………………

Désignation des représentants de la collectivité

ou de l’établissement public du comité social territorial

Monsieur / Madame le Maire ou le Président(e),

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du …………………………………….. (organe délibérant) n° …………………. en date du …………………………. fixant à ………….. le nombre de représentants titulaires au comité social territorial placé auprès de ………………….. (la collectivité ou l’établissement public)

ARRÊTE :

Article 1er : Sont désignés comme représentants de ………………………….(la collectivité ou de l’établissement public) au comité social territorial :

|  |  |
| --- | --- |
| Titulaires | Suppléants |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

Article 2 : La présidence du comité social territorial sera assurée par Monsieur ou Madame ……………………….…………………………………

Article 3 : Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié aux l'intéressés.

- transmis à Madame la Préfète du Gard.

Fait à [commune], le [date]

Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président),

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
* informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr